



Assemblée générale du 13 février 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2019/006 :

Convention relative à la mission de Coordinateur Sécurité Régional Avenant n° 4 pour l'année 2019

Description succincte du projet :

Mise à disposition, à raison d'une trentaine de jours par an, du Coordinateur Sécurité de la CCI de Savoie pour des missions régionales dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	105
Présents :	62	Voix contre :	0
Représentés :	43	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 26 février 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND